Compte rendu de l'assemblée générale de l'AGES du 23 mai 2014 à Dijon

L'assemblée générale débute à 17h.

Membres présents : 33 présents
Membres représentés (procurations) : 53

Ordre du jour :

1. Rapport d'activité (« rapport moral »)
2. Rapport financier
3. Questions diverses

Relevé des décisions ayant fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale :

- Le rapport d'activité (« rapport moral ») est adopté à l'unanimité.
- Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.
- Un *vademecum* pour la désignation du candidat à l'élection à la présidence de l'AGES est adopté à l'unanimité.
- Le texte précisant les modalités de remise d'un « Prix de l'AGES » pour doctorants est adopté à l'unanimité.
- L'AGES adhère à la FAFA.

Informations importantes :

- La journée d'automne 2014 est fixée au samedi 11 octobre au Centre Malesherbes de l'Université Paris Sorbonne.
- La journée des directeurs de département (organisée en collaboration avec le DAAD) est fixée au vendredi 10 octobre 2014.

1. Rapport d'activité

Le président de l'AGES prend la parole pour présenter le rapport d'activité 2013-2014. Il souligne que le travail du bureau de l'AGES a été accompli dans la continuité des activités des années précédentes.

1) Activités de l'AGES
    a. Suivi de l'actualité concernant les réformes en cours, notamment la mise en place des masters MEEF.
    b. Contact avec les « sociétés savantes » et le Galet (sociétés de langues vivantes)
    c. Les interventions pour soutien ponctuel :
        i. Problème avec le dispositif « Deutsch Mobil » (qui est une collaboration locale avec les maisons de l'Allemagne, le DAAD et la Fondation Robert Bosch). Le dispositif est suspendu, notamment en raison du retrait pour un an de la Fondation Robert Bosch. L'AGES a réaffirmé son soutien à ce dispositif qui a porté ses fruits. Le programme recommencera dans un avenir proche.
        ii. Décision au concours d'entrée à l'ENA de ne garder que l'anglais : l'AGES se joint à la rédaction d'une lettre de protestation adressée au Premier ministre. Madame l'ambassadeur d'Allemagne Susanne Wasum-Rainer, qui a ouvert le congrès de l'AGES, a exprimé son soutien.

d. Les manifestations auxquelles l'AGES a été représentée sont les suivantes :
    i. CIERA Alumni (l'AGES était représentée par F. Taubert)
    ii. Journée Deutsch-Mobil au Goethe-Institut Paris en août 2013 (l'AGES était représentée par M. Silhouette)
    iii. Rencontre des Alumni du DAAD en septembre 2013 (l'AGES était représentée par P. Farges)
    iv. Congrès de l'ADEAF à Marseille en octobre 2013 (l'AGES était représentée par J.-M. Bobillon)
    v. Remise des bourses de thèse DAAD en décembre 2013 (l'AGES était représentée par T. Gallèpe)
    vi. Journées de l'ADEAF à Lyon les 24-25 janvier 2014 sur l'avenir de la profession de professeur d'allemand (l'AGES était représentée par T. Gallèpe)
    vii. Conseil scientifique du CIERA à Paris le 17 mars 2014 (l'AGES était représentée par F. Taubert)
    viii. Congrès des germanistes polonais (VPG) à Rzeszow du 9 au 13 mai 2014 (l'AGES était représentée par T. Gallèpe)
e. L'AGES maintient son étroite collaboration avec le CNU :
    i. Invitation du président de la 12^{e} section du CNU pour compte rendu à la journée d'automne 2013
    ii. Publication immédiate sur le site de l'AGES des motions et textes adoptés par le CNU
f. L'AGES développe ses relations avec les institutions suivantes :
    i. ADEAF : Dans la continuité, nous sommes soucieux de maintenir la collaboration avec cette organisation « sœur » afin d'assurer le développement des études dans le champ de la germanistique.
    ii. DAAD : La collaboration est très agréable et efficace pour maintes manifestations. T. Gallèpe exprime ses remerciements sincères pour la disponibilité du DAAD dans cette collaboration.
    iii. Goethe-Institut : T. Gallèpe adresse également ses remerciements sincères pour le soutien. L'Institut a notamment contribué à l'organisation du Congrès. Le bureau est naturellement attentif et très attaché au renforcement de cette relation.
    iv. UFA : Il convient aussi de remercier l'UFA pour son soutien, dans l'organisation du congrès notamment. Pour des raisons de calendrier, l'AGES n'a pu être présente à la présentation des programmes de l'UFA.
    v. GERALS
    vi. Ambassade d'Allemagne : Les relations sont vivantes et l'AGES est régulièrement invitée aux manifestations organisées par l'ambassade.

2) Vie de l'association
    a. Les réunions de bureau sont toujours couplées avec les manifestations nationales (journées d'automne, de printemps, congrès) afin d'économiser des dépenses de transport et d'hébergement.
    b. Communication interne
        i. Site : C. Hähnel-Mesnard, webmestre, fait une rapide présentation.

1. Le site a subi une petite transformation graphique. Toutefois, cette dernière ne peut être que limitée dans la mesure où le site est déjà ancien.
2. L'actualisation de l'annuaire électronique pourrait être approfondie. De même, il faudrait que davantage de collègues encore communiquent les informations.
3. La fréquentation du site est en augmentation (depuis la rentrée entre 3000-4000 visites par mois, 2 mois plus de 5000 ; avant : entre 2000-3000).
4. Un chantier est en cours : la traduction du site en allemand afin de favoriser la visibilité internationale.

ii. Lettre de l'AGES : elle est envoyée automatiquement par l'intermédiaire de l'annuaire électronique. Cet envoi est doublé par l'envoi de la lettre par courriel à la liste de diffusion de membres à jour.

c. La journée d'automne 2014 est fixée au **samedi 11 octobre** au Centre Malesherbes de l'Université Paris Sorbonne.

d. La journée des directeurs de département (organisée en collaboration avec le DAAD), considérée comme un succès, sera reconduite le **vendredi 10 octobre** 2014. Il y a un accord de principe avec C. Schmeken, mais il subsiste une inconnue concernant le financement des frais de transport par le DAAD. La thématique proposée pour la journée des directeurs de département pourrait être la comparaison entre une "*Inlandsgermanistik*" et une "*Auslandsgermanistik*" (avec les problèmes que cette terminologie pose).

e. Archives : Le projet de regroupement des documents d'archives a été réalisé. À cette fin, une armoire a été achetée puis mise en place dans le bureau du directeur de l'UFR d'Etudes germaniques et scandinaves de l'Université Paris Sorbonne. T. Gallèpe exprime ses remerciements sincères à M. Dalmas (ancienne directrice de l'UFR) et B. Banoun (actuel directeur de l'UFR).

i. Un problème a été découvert : l'AGES ne dispose pas de la collection complète des actes des congrès de l'AGES. Un appel est donc lancé aux adhérents afin de reconstituer la série complète, qui constituerait une mémoire vive de la production scientifique lors des congrès de l'AGES. Un inventaire sera publié sur le site.

f. Vie démocratique de l'AGES : soumission à l'assemblée générale d'un *vademecum* pour la désignation du candidat à l'élection à la présidence de l'AGES.

Texte du *vademecum* : « À la journée de printemps, le président de l'AGES présente à l'assemblée le candidat qu'il a pressenti en concertation avec le bureau pour constituer le nouveau bureau. Avant de proposer un nouveau candidat, le président se doit de tenir compte des critères suivants :

- Alternance régulière des spécialités structurant le domaine de la germanistique (Civilisation et histoire des idées / Arts et littérature / Linguistique et didactique)
- Alternance des sexes
- Alternance des implantations régions / Paris

Le candidat est alors chargé de constituer un nouveau bureau dont l'élection sera soumise au vote des adhérents lors de l'AG du congrès suivant. Ainsi seront garanties

au sein du bureau de l'AGES la diversité et la représentativité de l'ensemble de la discipline ».

Dans la discussion avec l'assemblée s'exprime la volonté de garder une certaine souplesse dans la constitution d'un nouveau bureau.

Le texte du *vademecum* est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

3) Les projets de l'AGES
   a. Les congrès à venir
      i. 2015 : Amsterdam, en collaboration avec l'association des germanistes néerlandais (VGNU) et le *Duitsland Instituut*-Amsterdam. Le thème pressenti est : « Médiations / médiateurs / interférences ». Dates : 4-7 juin 2015. La langue de travail sera l'allemand.
      ii. 2016 : Reims (Helga Meise a confirmé la candidature de Reims).
      iii. 2017 : Un appel à candidatures est lancé.
   b. Dans le cadre d'une volonté d'ouverture internationale des Congrès de l'AGES, le bureau propose une collaboration privilégiée avec, par exemple, l'association des germanistes polonais (VPG). Il paraît envisageable de les inviter à une conférence plénière dès 2016 au Congrès de Reims.
   c. Projet de création de *Cahiers de l'AGES* (le nom est provisoire) qui serait une revue en ligne. Le bureau propose que la gestion de la revue soit l'œuvre de jeunes chercheurs réunis en collectif, en lien avec le bureau de l'AGES. L'assemblée générale accueille favorablement ce projet. Il est signalé que la plateforme revues.org serait susceptible d'héberger cette revue, à condition que cette collaboration n'entraîne pas une logistique trop lourde.
   d. Projet d'un « Prix de l'AGES » qui pourrait être mis en place dès cette année (cf. le texte en annexes). Le texte du prix est soumis à l'assemblée générale. **Il est adopté par l'assemblée générale à l'unanimité.**
   e. Il est rappelé que l'adhésion à l'AGES, notamment celle des plus jeunes collègues, est particulièrement importante. Dans cette étape, le rôle des « correspondants » de l'AGES dans les établissements est déterminant. T. Gallèpe les remercie chaleureusement de leur contribution à la vie de l'association.
   f. Présentation du bilan de l'action de publication des élections sur les postes vacants. L'opération a rencontré un grand succès et sera donc reconduite cette année.

Le rapport d'activité (« rapport moral ») fait l'objet d'un vote par l'assemblée générale. **Il est adopté à l'unanimité.**

2. Rapport financier

Le trésorier de l'AGES présente le rapport financier 2013-2014. Les comptes ont été arrêtés à la date du 15 mai 2014. Il signale que le nombre d'adhésions et de ré-adhésions a augmenté d'environ 6% et que les dépenses ont connu une baisse d'environ 35%, due à l'absence de fabrication et de routage de l'annuaire papier en 2014. C'est cette forte économie, réalisée une année sur deux, qui permet la mise en place du « Prix de l'AGES » (voir ci-dessus).

Le trésorier signale donc que l'on peut s'attendre pour l'année 2015 à des dépenses en hausse : publication de l'annuaire papier et organisation du congrès de l'AGES à l'étranger, traditionnellement largement porté financièrement par l'Association.

Mme Bénédicte Terrisse (Université de Nantes), commissaire aux comptes, certifie les comptes de l'AGES, et propose de donner le quitus au trésorier.

Le quitus est donné au trésorier par l'assemblée générale à l'unanimité.

3. Questions diverses

Il est proposé à l'assemblée générale que **l'AGES adhère, en tant que personne morale, à la FAFA (Fédération des associations franco-allemandes)**.

La question des sujets de CAPES 2014 est abordée. Un moment de débat avec le Président du jury du CAPES aura lieu lors de la journée d'automne 2014 le samedi 11 octobre.

L'assemblée générale est levée à 18h55.

ANNEXES

Prix de l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES)

Règlement

Article 1

Soucieuse de promouvoir auprès des jeunes germanistes les activités de recherche scientifique et d'en faciliter la mise en œuvre, l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES), représentée par son président*, a décidé de créer le « Prix de l'AGES ».

Article 2

Ce prix sera attribué chaque année, et pour la première fois en 2015. Il récompensera un jeune chercheur en cours de thèse, ayant déposé dans un établissement d'enseignement supérieur français, le cas échéant en co-tutelle avec un établissement d'enseignement supérieur d'un pays de langue allemande, un sujet dans l'un des domaines de recherche inscrits dans le territoire de la germanistique : civilisation et histoire des idées, linguistique et didactique, arts et littérature.

Article 3

Le prix consistera en une somme dont le montant sera déterminé annuellement par le bureau de l'AGES, et communiqué au plus tard lors de la « Journée d'automne » de l'Association. Cette somme servira à financer, en totalité ou en partie, toute mobilité rendue nécessaire par le travail scientifique engagé, notamment les frais de transport et de séjour, en France ou à l'étranger. Il devra être rendu compte à l'AGES de l'utilisation des fonds dans un délai d'un an à compter de la remise du prix. La thèse de doctorat fera mention de ce prix dans les remerciements.

Article 4

Une large publicité sera assurée au « Prix de l'AGES », notamment par le biais du site internet de l'Association (http://www.ages-info.org). Les candidatures devront être adressées au président de l'AGES, sur papier libre, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la remise du prix et contenir tous les éléments nécessaires à la bonne information du jury (en particulier : CV, résumé et état d'avancement du travail, projet et calendrier précis de mobilité, lettre de recommandation du directeur ou du co-directeur de thèse, etc.).
Le choix du lauréat sera arrêté sur cette base par un jury qui comprendra :

- Les membres du bureau de l'Association en fonction.
- Les membres du bureau de l'Association précédent.
- Éventuellement, une ou des personnalités extérieures, françaises ou d'un pays de langue allemande, choisies en raison de leurs compétences particulières, sur proposition du bureau de l'Association.

* Les formes masculines employées dans ce règlement ont valeur générique.

Ce jury, placé sous l'autorité du président de l'Association, se concertera en tant que de besoin et par tout moyen approprié afin d'arrêter sa décision. Il se prononcera à la majorité de ses membres et sa décision sera sans appel. En cas d'indécision, le président a voix prépondérante. Si l'un des candidats effectue ses recherches sous la direction d'un des membres du jury, ce dernier ne peut participer au vote.

Article 5

Le « Prix de l'AGES » sera remis au lauréat par le président ou son représentant lors du congrès annuel de l'Association,

Article 6

L'attribution du « Prix de l'AGES » pourra être suspendue sur décision du bureau de l'Association. Dans ce cas, l'AGES fera connaître cette décision, qui prendra effet l'année suivante, au plus tard lors de l'assemblée générale de l'Association organisée dans le cadre de son congrès annuel.

Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur dès approbation par l'assemblée générale de l'Association organisée dans le cadre de son congrès annuel 2014.